

**Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 20 mars 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Véronique BERTHO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 13 mars 2017
Nombre de conseillers présents	: 13	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 13 mars 2017

**Étaient présents** : Bernard GIARD, Hugues BANNET, Stéphane CLEMENT, Dominique ROUSSELOT, Jean Joseph LE PAN, Corinne TOULME, Hervé MICHET de la BAUME, Bernadette FLAMENT, Camille LE FLOCH, Monsieur Thomas PERRARD, Yann COCHENNEC, Pierrick THOMAS.

**Absents excusés ayant remis pouvoir** : Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Bernard GIARD.

**Absent excusé** :

**Absents non excusés n'ayant pas remis pouvoir** : Cécile GUILLOTTE

**Secrétaire de séance** : Thomas PERRARD

\*\*\*\*\*

**1. COMPTE DE GESTION 2016 - Budget Mouillage - Budget Lotissement Lannivrec-Budget Campings- Budget Principal**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

\*Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

\*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun de soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer sans écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

\*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Les comptes de gestion sont votés à l'unanimité.

## 2.COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - Budget Moullage -

Le compte administratif présente les résultats d'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire de présenter le compte administratif. Par contre, il ne peut prendre part au vote.

Hors de la présence de Madame le Maire, les élus votent à l'unanimité le compte administratif 2016 relatif aux campings. Les résultats sont les suivants :

### Section de Fonctionnement

* Dépenses	:	4 717.00 euros
* Recettes	:	5 015.00 euros

Résultat 2016	:	+ 298.00 euros
Résultat reporté de 2015	:	- 916.48 euros
Résultat clôture 2016	:	- 618.48 euros

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

## 3. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - Budget Lotissement -

Le compte administratif présente les résultats d'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire de présenter le compte administratif. Par contre, il ne peut prendre part au vote.

Hors de la présence de Madame le Maire, les élus votent à l'unanimité le compte administratif 2016 relatif aux campings. Les résultats sont les suivants :

### Section de Fonctionnement

* Dépenses	:	232 024.06 euros
* Recettes	:	240 824.40 euros

Résultat 2016	:	+ 8 800.34 euros
Résultat reporté de 2015	:	0.00 euros
Résultat clôture 2016	:	+ 8 800.34 euros

### Section d'Investissement

* Dépenses	:	232 024.06 euros
* Recettes	:	232 024.06 euros

Résultat 2016	:	0.00 euros
Résultat reporté de 2015	:	0.00 euros
Résultat clôture 2016	:	0.00 euros

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

## 4.COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - Budget Campings -

Le compte administratif présente les résultats d'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire de présenter le compte administratif. Par contre, il ne peut prendre part au vote.

Hors de la présence de Madame le Maire, les élus votent à l'unanimité le compte administratif 2016 relatif aux campings. Les résultats sont les suivants :

### Section de Fonctionnement

* Dépenses	:	117 157.42 euros
* Recettes	:	125 053.83 euros

Résultat 2016	:	+ 7 896.41 euros
Résultat reporté de 2015	:	+ 10 734.83 euros

	Résultat clôture 2016	:	+ 18 631.24 euros
<b><u>Section d'Investissement</u></b>			
* Dépenses	:	27 920.51 euros	
* Recettes	:	27 605.00 euros	
	Résultat 2016	:	- 315.51euros
	Résultat reporté de 2015	:	- 5 920.30 euros
	Résultat clôture 2016	:	- 6 235.81 euros

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

#### **5. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - Budget Principal -**

Le compte administratif présente les résultats d'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire de présenter le compte administratif. Par contre, il ne peut prendre part au vote.

Hors de la présence de Madame le Maire, le compte administratif est adopté à l'unanimité des élus présents et fait apparaître les résultats suivants :

#### **Section de Fonctionnement**

* Dépenses	:	913 294.75 euros	
* Recettes	:	1 072 059.95 euros	
	Résultat 2016	:	+ 158 765.20 euros
	Résultat reporté de 2015	:	+ 121 016.91 euros
	Résultat clôture 2016	:	+ 279 782.11 euros

#### **Section d'Investissement**

* Dépenses	:	285 831.17 euros	
* Recettes	:	256 884.76 euros	
(dont 1068 : 133 544 euros)			
	Résultat 2016	:	- 28 946.41euros
	Résultat reporté de 2015	:	+ 22 430.48 euros
	Résultat clôture 2016	:	- 6 515.93 euros

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

#### **6. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 - Budget Campings et Gîte -**

Le Maire rappelle les résultats de clôture 2016, à savoir :

- Section de Fonctionnement	:	+ 18 631.24 euros
- Section d'Investissement	:	- 6 235.81 euros

Puis le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget primitif 2017 :

- Affectation de 6 631.24 euros au compte R 002 (Recettes de Fonctionnement)
- Affectation de 12 000.00 euros au compte R 1068 (Recettes d'Investissement)

Les affectations de résultat sont votées à l'unanimité.

## 7. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 - Budget Principal -

Le Maire rappelle les résultats de clôture 2016, à savoir :

- Section de Fonctionnement	:	+ 279 782.11 euros
- Section d'Investissement	:	- 6 515.93 euros

Puis le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget primitif 2017 :

- Affectation de 89 782.11 euros au compte R 002 (Recettes de Fonctionnement)
- Affectation de 190 000.00 euros au compte R 1068 (Recettes d'Investissement)

Les affectations de résultat sont votées à l'unanimité.

## 8. Vote des taux de contributions directes pour l'année 2017

Madame le Maire informe les élus qu'ils doivent se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017. Sur proposition des membres de la Commission communale des Finances, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les mêmes taux que l'an passé pour cette année 2017 :

- Taxe d'Habitation : 9.40 %
- Taxe Foncière sur le bâti : 9.70 %
- Taxe Foncière sur le non bâti : 20.23 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 9.25 %

Les taux sont votés à l'unanimité.

## 9. Mouillages : Budget Primitif 2017

Le budget Primitif du budget mouillage pour l'année 2017 est présenté en équilibre de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement	:	5 619.00 euros (Dépenses et Recettes)
- Section d'Investissement	:	0 euro (Dépenses et Recettes)

Le budget primitif du budget Mouillage 2017 est voté à l'unanimité, tel qu'il est présenté.

## 10. Budget Primitif 2017 – Budget Lotissement de Lannivrec

Le Budget Primitif du Lotissement de Lannivrec pour l'année 2017 est présenté en équilibre de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement	:	236 108.12 euros (Dépenses et Recettes)
- Section d'Investissement	:	236 108.12 euros (Dépenses et Recettes)

Le Budget Primitif du Lotissement de Lannivrec 2017, est voté, à l'unanimité, tel qu'il est présenté.

### 11. Budget Primitif 2017 – Budget Campings

Le Budget Primitif des campings 2017 est présenté en équilibre de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement	:	98 432.00 euros (Dépenses et Recettes)
- Section d'Investissement	:	75 024.00 euros (Dépenses et Recettes)

Le Budget Primitif des Campings 2017, est voté, à l'unanimité, tel qu'il est présenté.

### 12. Budget Primitif 2017 – Budget Principal

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et recettes pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le conseil municipal, sous forme de décision modificative.

Le Budget Primitif de la commune, dit Budget Principal, est présenté en équilibre de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement	:	1 265 356.00 euros (Dépenses et Recettes)
- Section d'Investissement	:	805 658.00 euros (Dépenses et Recettes)

Les principales opérations de l'année sont les suivantes :

- Poursuite du programme de voirie,
- Poursuite du Plan Local d'Urbanisme,
- Travaux d'effacement de réseaux : renforcement et/ou sécurisation de réseaux électriques et enfouissement du réseau téléphonique – Villages concernés : Keroulep
- Perré de Port-Andro, Salle de Lannivrec
- Diverses acquisitions : petits matériels et équipements...

Le Budget Primitif 2017 de la commune, dit Budget Principal, est voté, à l'unanimité, tel qu'il est présenté.

### 13. Entretien d'ouvrages d'assainissement sur la commune de Locmaria

Les élus de la commune souhaitent faire appel à un prestataire de service pour le nettoyage et l'entretien des ouvrages d'assainissement du domaine privé de la commune et du réseau d'eaux pluviales.

L'entreprise HdeO propose une convention pour assurer cette mission qui prendrait en compte deux prestations de deux fois deux heures par an. La convention est signée pour une durée de 5 ans et pour un montant de 1 140.00 euros HT.

D'autres prestations sont proposées par l'entreprise et notifiées dans la convention et pourront le cas échéant être demandées ponctuellement.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y afférents.

#### 14. Demande d'autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime par la commune

Madame Le Maire rappelle que la commune est titulaire du titre d'occupation pour la zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) de Port-Blanc-Port-Maria.

Le titre d'occupation pour la ZMEL a été accordé à la commune en date du 23 janvier 2015 pour une durée de 2 ans.

Comme évoqué lors des réunions du 30/11/2016 et du 01/02/2017, la commune souhaite étendre sa compétence mouillages sur l'ensemble de son littoral.

La commune de Locmaria sollicite les services de l'Etat pour bénéficier du titre d'occupation pour les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) suivant les dispositions des articles R2124-39 au 2124-55 du CGPPP.

Au terme de la procédure administrative défini par les articles précédemment cités la commune assurera la gestion de l'ensemble des secteurs de mouillages situés sur son littoral.

Dans le cadre de la mise en place de la procédure évoquée ci-dessus, la commune de Locmaria sollicite les services de l'Etat pour bénéficier d'une prolongation de l'autorisation d'occupation du domaine public maritime qui lui a été accordé le 23 janvier 2015 pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal à la majorité autorise le maire à solliciter les services de l'Etat pour :

- La demande de création d'une ZMEL sur l'ensemble de son littoral
- La prolongation du titre d'occupation pour la zone de mouillages et d'équipements légers de Port-Maria et de Port-Blanc.

#### Divers

Madame le Maire informe que le prochain conseil se tiendra le lundi 27 mars 2017 à 20 h00.

La séance est levée à 22 h 00.